

MANUEL DES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	Réf. DRH.0.0.0
RATTACHEMENT : DIRECTION CENTRALE DU POLE RESSOURCES	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Développer et veiller à la mise en place d'une gestion intégrée des Ressources Humaines.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Mettre à la disposition des différentes entités de l'Office les ressources humaines nécessaires à la réalisation de leurs activités ;
2	Renforcer les actions de formation pour améliorer le niveau de qualification, développer les compétences et la polyvalence et préparer à la responsabilité ;
3	Promouvoir une gestion prévisionnelle du personnel pour optimiser l'utilisation des ressources humaines (reconversion, redéploiement...) ;
4	Améliorer le bien-être social du personnel pour favoriser l'attachement à l'Office et accroître le rendement et la productivité ;
5	Allouer aux entités de l'Office les ressources humaines nécessaires à la mise en place de la nouvelle structure ;
6	Renforcer la déconcentration et la décentralisation de la gestion des ressources humaines ;
7	Apporter l'appui nécessaire aux entités régionales en matière de gestion des ressources humaines (redéploiement, couverture sociale, formation, ...) ;
8	Assurer la veille réglementaire en matière de GRH ;
9	Veiller à la valorisation du système d'information ;
10	Développer l'esprit de partenariat et de concertation avec les partenaires sociaux.